

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi
fonctionnel de Directeur
Général des Services

Date de convocation
18 août 2021

Date d'affichage
19 août 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 26

Exprimés : 26

Le vingt-quatre août deux mil vingt un à dix-neuf heures et trente minutes
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : ATES David - VERNEY Pierre - ATES Emmanuelle -
GUILLAUME Olivier - DONJON Jacky - MONTEL Thierry - FUENTES Lionel
- FOUCHER Guillaume - SCHOERLIN Christophe - YSARD JACOB
Florence - PIBOULEU Carine - GLAREY Gilles - DUTHEIL Christophe -
VANACKERE Elodie - GAZZA Mathilde - DEBAUGE Jean-Marc - GARCIA
Fabien - LAINÉ Delphine

Procurations : REBATEL Nathalie à ATES Emmanuelle - GACHET Jacky à
DONJON Jacky - FONTAINE Christine à MONTEL Thierry - ALVES DIAS
Morgane à DEBAUGE Jean Marc - COMMUNAL Sarah à ATES David -
BORDIER Céline à GAZZA Mathilde - GONTARD Annie à GARCIA Fabien -
BONNOT Laurent à LAINÉ Delphine

Excusés : CORTES ROUX-LATOIR Véronique - BENGRIBA Jean-Claude -
FIELBARD Virgile

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Christophe DUTHEIL informe l'assemblée que conformément à
l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou
établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de
l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des
emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du besoin d'une meilleure coordination des services, il convient
de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services qui aura
pour mission de diriger, sous l'autorité du Maire, l'ensemble des services et
d'en coordonner l'organisation. Il s'agit également, par la création d'emplois
fonctionnels, de reconnaître la spécificité et la responsabilité que peuvent
induire de tels postes au sein d'une collectivité.

Monsieur Christophe DUTHEIL propose à l'assemblée la création d'un
emploi de Directeur Général des Services à temps complet à compter du 1er
octobre 2021. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de
catégorie A de la filière administrative, au(x) grade(s) d'attaché ou d'attaché
principal par voie de détachement.

Enfin, l'agent détaché sur l'emploi de directeur général des services percevra
la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale et la
grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, il bénéficiera également de la
prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631
du 6 mai 1988 et d'une NBI.

Il pourra également bénéficier des dispositions du régime indemnitaire de la
collectivité.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 53,
Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,
Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,
Vu le tableau des emplois,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services.
- MODIFIE ainsi le tableau des emplois.
- PRECISE que les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

CONTRES(S)	ABSTENTION(S)	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR(S)
0	0	0	26

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATES

